

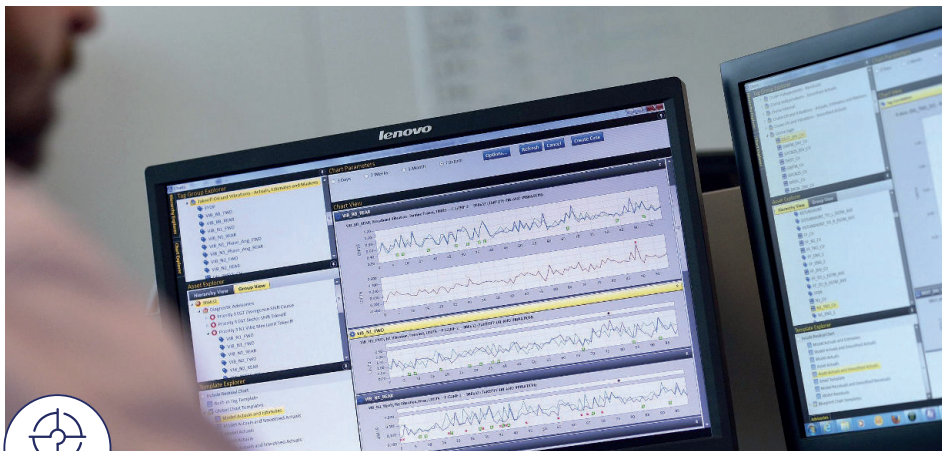


Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne souhaitant devenir technicien-ne aéronautique.



OBJECTIFS

Il intervient en production pour contrôler, adapter et mettre au point les systèmes et les équipements embarqués et assure la relation technique entre le constructeur ou l'entreprise de maintenance et les clients.

À l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :

- Etude de phénomènes issus de la physique et de la technologie, avoir une vision géométrique des problèmes et connaître quelques méthodes statistiques
- Expérimenter, communiquer, mettre en application et s'informer sur des outils scientifiques
- Mettre en pratique ses connaissances en mécanique, électronique, électrotechnique et thermodynamique des fonctions de l'aéronef
- Mettre en pratique ses connaissances en technologie des systèmes avion et hélicoptère nécessaires à la construction et/ou la maintenance aéronautique
- Maîtriser les règles de l'art pour inspecter, effectuer des essais et réglages en exploitant la documentation et communiquant en contexte aéronautique
- Comprendre et appliquer la réglementation aéronautique



PROGRAMME

> Enseignement général

Anglais, culture générale, mathématiques, sciences, économie, etc.

> Enseignement professionnel

Étude fonctionnelle, étude de l'aéronef, procédés et processus d'assemblage, de modification et de maintenance des aéronefs, législation et maintien de navigabilité, etc.

> Travaux pratiques

Dépannage, aérodynamique, thermodynamique, etc.

Code RNCP : RNCP38576
Code diplôme : 32025302
Certificateur : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Date d'enregistrement : 23/01/2024



Renseignements et inscription : infoscandidature@afmae.fr



Brevet de Technicien Supérieur Aéronautique

DURÉE

- > 24 mois
- > 1460 heures

PRÉREQUIS

- > Âge : 16 à 29 ans (au-delà pour les personnes reconnues RQTH)
- > Diplôme industriel de niveau V
- > Baccalauréat Professionnel Aéronautique / Industriel / S ou STI
- > Casier judiciaire vierge

PÉDAGOGIE

- > En présentiel, alternance en moyenne de 2 semaines en entreprise et 2 semaines à l'AFMAÉ

DISPOSITIF D'ACCÈS

- > Contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro A pour les salariés en mobilité

ÉVALUATION ET VALIDATION

- > Contrôle en cours de formation et Épreuves ponctuelles (Éducation Nationale)

POURSUITE D'ÉTUDES

- > Licence Professionnelle Aéronautique
- > Écoles d'ingénieurs industriels ou aéronautiques



Plus d'infos
en vidéo